

Conseil Régional Nord Pas de Calais
Groupe Communiste, Parti de Gauche et Unitaires
Séance plénière sur le budget 2012

Amendements proposés par le Groupe Communiste, Parti de Gauche et Unitaires et votés par l'assemblée régionale.

- Depuis 2009, le Conseil Régional participe au financement du **transport des lycéens** du Nord, à hauteur de 50 % du désengagement du Département du Nord. Cette participation est **PERENNISEE** aux côtés des Autorités Organisatrices de Transport. Ce soutien **GARANTIT le maintien de la GRATUITE du TER pour TOUS les lycéens**, pour leurs déplacements domicile lycée. (coût annuel 6,7 millions d'euros).
- Accompagnement de la **dynamique artistique et culturelle** dans la région. Un budget supplémentaire d'1 million d'euros est destiné aux structures culturelles de la région.
- **Le chèque livre** est augmenté pour les 70 000 lycéens de la Région. Un budget supplémentaire de 900 000 euros permettra une augmentation minimale de 10 euros par élève.
- **Aide au permis de conduire pour les apprentis**. Un nouveau budget de 300 000 euros pour favoriser la mobilité des jeunes apprentis pour construire un projet professionnel.
- **Pour une meilleure insertion des jeunes**. Dans le cadre de la mise en œuvre des parcours d'accès à la qualification et à l'emploi, la lutte contre les conséquences des décrochages et exclusions scolaires est essentielle. Un budget supplémentaire de 1 millions d'euros est consacré à cette politique.
- **Pour une meilleure articulation entre les politiques régionales de l'environnement et les territoires**. Un déficit d'ingénierie existe dans la majorité des territoires. Afin d'être une « interface » entre les politiques régionales et les acteurs des territoires il est prévu d'apporter un soutien aux collectivités. Un budget de 500 000 euros est voté pour cela.
- **Soutien aux victimes de l'amiante**. Face à cette catastrophe sanitaire, il s'agit de renforcer les actions menées dans le domaine de la prévention et de l'information aux victimes et aux citoyens. Il s'agit aussi de faciliter l'accès aux plateaux techniques et aux consultations spécialisées, notamment les examens de pneumologie, la formation décentralisée des militants et bénévoles des associations des victimes de l'amiante. Un budget de 270 000 est voté pour cela.
- **Recherche**. Pour soutenir de jeunes chercheurs porteurs de projets sur des «thématiques émergentes» un nouveau budget de 300 000 euros est voté. Il vise à éviter de focaliser nos efforts de recherche que sur des projets à haute valeur ajoutée aux bénéfices de quelques grands groupes industriels comme le propose le gouvernement à travers le Grand Emprunt.

- **Soutien à la vie associative.** Il s'agit d'organiser une montée en puissance du dispositif «professionnalisation des acteurs et citoyenneté». Ce dispositif permet au tissu associatif de structurer des actions de professionnalisation de leurs bénévoles. Dans cette période d'incertitude économique et sociale, la vie associative est un élément important et structurant pour préserver la notion du savoir vivre ensemble. Un budget de 300 000 euros est voté pour cela.

- **Vers la création d'une structure régionale de notation sociale, économique et environnementale.** Cet outil permettrait de sélectionner les projets bénéficiaires d'une intervention du Conseil Régional, en fonction des engagements pris par les entreprises et les banques en faveur de projets créateurs d'emplois nouveaux et durables et répondant à des critères qui favorisent le dialogue social, la rationalité économique des activités productives qui s'intègrent véritablement dans une visée sociale et écologique. La gouvernance serait assurée par les élus, les syndicats de salariés, les représentants patronaux et des économistes régionaux.

- **Vers la création d'un office régionale de conseils juridiques aux syndicats, aux salariés et aux comités d'entreprises.** Dans une période transitoire le Conseil Régional mobilisera ses moyens en interne afin d'apporter une première aide en rapport aux objectifs visés à savoir : 1- Travailler en amont avec l'ensemble des acteurs sociaux et économiques concernés, pour prévenir les licenciements, sécuriser l'emploi et la formation dans les bassins d'emploi. 2 – Développer une action prospective sur les évolutions économiques tout en assurant un suivi préventif des entreprises dans un dialogue permanent avec les décideurs économiques. 3 – Interpeller les pouvoirs publics pour obtenir des moratoires suspensifs aux plans de sociaux : réunions de tables rondes sur des projets alternatifs ; actions pour la revitalisation des activités et l'obtention de bons reclassements. 4 – Utiliser la formation professionnelle comme outil de promotion sociale et de sécurisation des parcours professionnels des salariés. 6 – Offrir aux Comités d'entreprises, de manière systématique, la possibilité de recourir à des expertises juridiques pour agir en amont sur les plans sociaux et vérifier la situation financière de l'entreprise.